

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 24 JUILLET, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Nadine DUCOURTIOUX

Date de convocation du Conseil communautaire : 15 juin 2010

**Etaient présents :**

- ARCINS : Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Georges MONTMINOUX
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABERT
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Yves DUMAS
- MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU procuration à Gérard DUBO, Isabelle LAFEUILLADE, Pierre CABANY, Anne SAVIN DE LARCLAUSE procuration à Pierre CABANY
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Philippe SIMON, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO

**Absents, excusés :** Daniel PARABIS, Michel HAUTIER, Philippe DUCAMP, Christian VELLA, Ludovic LALANDE, Didier MAU

**Concerne :** 10-70 PROGRAMME VOIRIE 2010 TRANCHE 1 – Choix de l'entreprise

Par délibération du 25 juin 2009, le Conseil Communautaire avait décidé de repousser la réalisation de certains travaux de la dernière tranche du programme voirie en 2010 dans l'attente de réalisation de travaux de réseaux sur ces voies. Une partie de ces travaux de réseaux étant aujourd'hui achevée, le programme voirie correspondant a été arrêté et une consultation lancée le 11 mai 2010.

Douze entreprises ont retiré un dossier et six propositions ont été déposées dans les délais soit avant le 9 juin 17h.

Elles ont été présentées par :

- 1- PORTE
- 2- SOGEBEA
- 3- MALET
- 4- SANZ TP
- 5-SARRAZY
- 6- EIFFAGE TP

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 juin pour l'ouverture des enveloppes.

Suite à l'analyse de ces offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie ce jour, a décidé de retenir l'entreprise EIFFAGE, pour un montant de travaux de HUIT CENT SOIXANTE DIX MILLE SIX CENT QUARANTE SIX Euros et DIX-SEPT Centimes Hors Taxe (870 646,17 € H.T.), soit UN MILLION QUARANTE ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT DOUZE Euros et QUATRE-VINGT UN Centimes Toutes Taxes Comprises (1 041 292,81 € T.T.C.).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** de retenir l'entreprise EIFFAGE, pour un montant de travaux de HUIT CENT SOIXANTE DIX MILLE SIX CENT QUARANTE SIX Euros et DIX-SEPT Centimes Hors Taxe (870 646,17 € H.T.), soit UN MILLION QUARANTE ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT DOUZE Euros et QUATRE-VINGT UN Centimes Toutes Taxes Comprises (1 041 292,81 € T.T.C.).

► **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce marché.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 28 juin 2010

**Le Président,**

**Gérard DUBO**



**Acte à classer**

DL10-70

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2010-07-05T13-39-15.00 ( MI26361220 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100624-DL10-70-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Choix de l'entreprise programme voirie 2010

Date de décision : 24/06/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.3. Voirie

Acte : [10-70 Programme voirie 2010 tranche 1.PDF](#)

Préparé

Le 05/07/10 à 13:39

Par [PERIER Jean-Marc](#)

Transmis

Le 05/07/10 à 13:39

Par [PERIER Jean-Marc](#)

Accusé de réception

Le 05/07/10 à 13:44